

SEANCE du 29 juin 2015

Convocation le 23.06.2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absente ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recourir à l'emprunt pour financer en partie les travaux de réhabilitation de l'école.

ACCEPTE la proposition du crédit agricole. Montant emprunté : 160.000 € sur 15 ans, au taux fixe de 1,58 %.

Suite à une consultation, DECIDE de retenir les offres des entreprises ci-dessous, pour les missions de contrôle et de sécurité, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école, soit :

- Bureau de contrôle (BC): SOCOTEC à Reims pour un montant de 5.664 € TTC.
- Sécurité et Protection de la Santé (SPS) : LEMOINE Ingénierie à Reims pour un montant de 3.864 € TTC.

AUTORISE les virements de crédits nécessaires au budget de l'année en cours.

Le Maire précise que le dossier d'appel d'offre est en cours de rédaction, la consultation est prévue en septembre 2015.

ACCEPTE l'extension du réseau Basse Tension « Rue de Chichey », nécessaire à l'alimentation d'un terrain constructible. Le coût estimé par le SIEM et à la charge de la Commune, s'élève à 1.943 €.

DECIDE d'acheter des panneaux de signalisation routière et d'entrée d'agglomération. Des barrières seront installées sur le trottoir le long de la RD 49 au niveau du café-restaurant afin de favoriser la visibilité des usagers qui descendent par la « rue du Plessis » et pour éviter les stationnements gênants à ce niveau.

AUTORISE les virements de crédits en investissement, à hauteur de 2.000 €, au budget de l'année en cours.

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 juin 2015, DECIDE la suppression définitive du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et du poste d'agent technique de 1^{ère} classe, à compter au 1^{er}/09/2015, date à laquelle les agents seront nommés dans leur nouveau grade.

Questions diverses :

Constat d'une détérioration des grilles de l'école due à l'infiltration de l'eau dans les poteaux. L'entreprise sera sollicitée pour la remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Fait à Saudoy, le 29 juin 2015



Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER